SERVICE DE L’EAU POTABLE

RAPPORT ANNEE 2022

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

L'évolution du volume d'eau ..... page 3
Les pertes ..... page 4
Le réseau de distribution ..... page 5
Les travaux réalisés en 2022 ..... page 5
Les travaux envisagés en 2023 ..... page 5
Le réservoir ..... page 5
Les différentes interventions effectuées ..... page 6
La qualité de l'eau ..... page 7
Synthèse des analyses de l'eau prélevée à Larçay ..... page 7
Synthèse des analyses de l'eau prélevée à Tours Métropole Val de Loire ..... page 7

LES INDICATEURS FINANCIERS

La tarification ..... page 10
La facture d'eau ..... page 11
Compte rendu financier ..... page 12

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Depuis le 1er janvier 2017, l'eau que nous distribuons est achetée à Tours Métropole Val de Loire. Elle est pompée sur deux sites de Saint-Avertin : la station de Rosnay et la station de l'écorcheveau. De plus, Tours Métropole Val de Loire nous fournit un apport en eau provenant de la ville de Tours en fonction des besoins.

La station de Rosnay

La station de l'Ecorcheveau

Le service est administré en gestion directe avec une régie simple. Un budget annexe pour l'eau et un pour l'assainissement sont votés chaque année.

L'eau distribuée concerne environ 2 540 habitants. On compte 1297 abonnements qui se répartissent de la façon suivante :

- 1 273 abonnements particuliers et logements communaux
- 24 abonnements municipaux (bâtiments communaux, arrosage…)

<u>L'évolution du volume d'eau annuel</u>

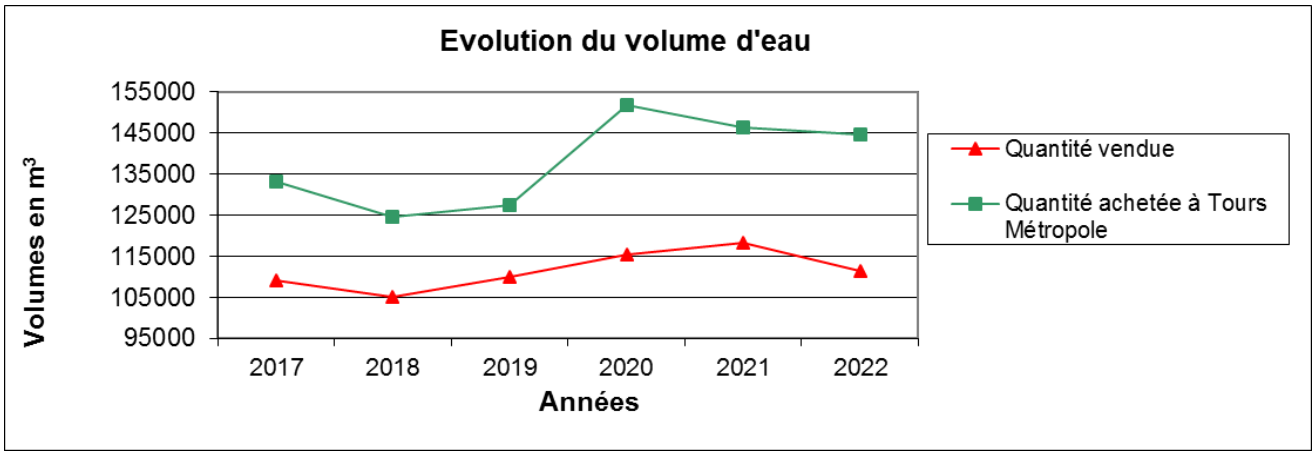

Nous pouvons constater une diminution de la quantité d'eau achetée à Tours Métropole Val de Loire (-1,24%), et de la quantité d'eau revendue aux abonnés (-5,86%).

Les pertes

Cette année, 77,03 % de l'eau achetée a été revendue. En effet 144 623 m³ d'eau ont été achetés alors que 111 410 m³ ont été distribués. La différence de 33 213 m³ correspond à l'eau consommée non vendue qui se répartie de la façon suivante :

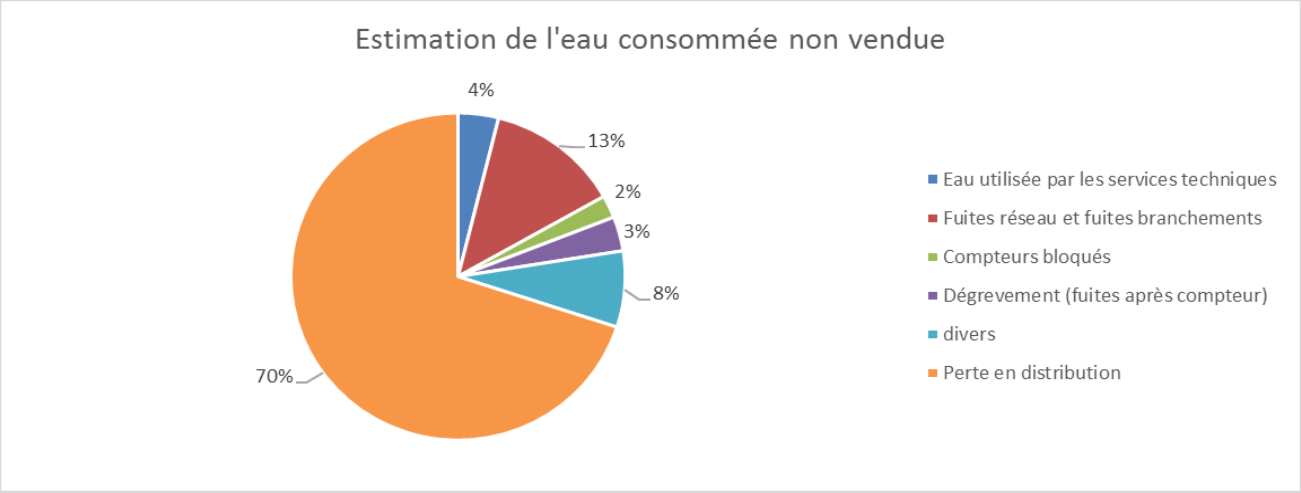

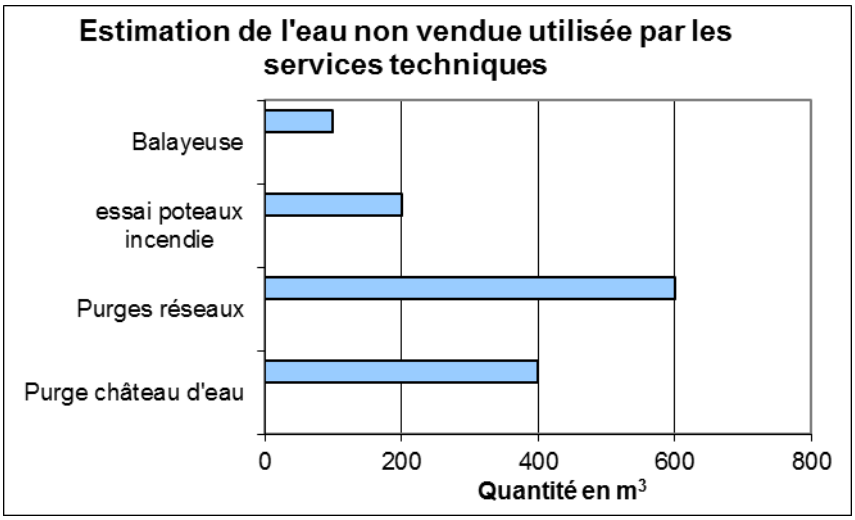

Les fuites sur le réseau et sur les branchements sont estimées à 4 300 m³ soit 13% des pertes totales.

Au cours de l'année, 4 fuites au niveau des canalisations ont été constatées.

Dans le cadre du décret relatif aux fuites après compteur, 1 128 m³ ont été dégrevés (3% des pertes en eau) à des administrés.

Le réseau de distribution

La longueur de la conduite principale d'adduction, des compteurs généraux situés au Placier jusqu'au château d'eau, reste la même que l'an passé. Cette conduite est uniquement en PVC de diamètre 160 mm et mesure 1 370 ml (mètres linéaires).

La longueur totale des branchements (distance entre la canalisation principale d'alimentation et les compteurs des abonnés) est de 9 002 ml. Les branchements sont majoritairement en polyéthylène.

La longueur totale des canalisations de distribution est de 29 965 ml. A ce jour, il reste 2.12 % de canalisation en fonte. 86,52 % sont en PVC et 11.36 % en PEHD.

Les travaux réalisés en 2022

Dans le cadre de la sectorisation, les différents endroits de la commune pour installer les débitmètres ont été définis.

Les services techniques ont procédé au renouvellement d'une cinquantaine de compteurs.

Les travaux envisagés en 2023

Les travaux d'installation et de mise en service des débitmètres.

Il a été reporté au budget le renouvellement d'environ 400 ml de la conduite entre l'allée de la ferme des Brosses et la rue de la Braquerie.

Il est prévu au budget l'achat de 3 bornes incendie.

Les services techniques procèderont au renouvellement d'une cinquantaine de compteurs.

Le réservoir

La commune dispose à « Juspillard » d'un château d'eau, d'une contenance de 210 m^3.

Des vannes motorisées permettent le renouvellement du réservoir, 4 fois par jour.

Au cours de l'année, le château d'eau a été vidé pour le lavage et la désinfection

Les différentes interventions effectuées sur le réseau d'eau potable

- Recherche des fuites quand les compteurs généraux annoncent des consommations élevées
- Localisation et réparation des fuites
- Manque de débit sur des branchements
- Pose branchements
- Recherche de bouche à clef
- Purge du réseau
- Essai poteaux incendie
- Remplacement poteaux incendie
- Nettoyage du château d'eau
- Relevé des compteurs une fois par an
- Renouvellement des compteurs et mise en place d'émetteurs.
- Relevé des compteurs des bâtiments communaux chaque mois
- Relevé des compteurs généraux chaque semaine

La qualité de l'eau

Toutes les analyses obligatoires sont faites selon les règlementations en vigueur par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S) d'Indre & Loire qui mandate le Laboratoire INOVALYS Tours.

Les prélèvements ont lieu à Saint-Avertin et à Larçay. Les analyses relatives à Larçay sont consultables en mairie.

SYNTHESES DES ANALYSES DE L'EAU PRELEVEE A LARCAY

Date	Robinet de prélèvement	T° 25°	Ph 6,5 et 9	Chlore libre	Chlore total	Ammonium 0,50 mg/l	Nitrite < 0,10 mg/l	Fer 0,20 mg/l
10/02/2022	Mairie	9,3°	7,7	0,05 mg/l	0,08 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,0043 mg/l
01/03/2022	Mairie	10,1°	7,60	0,10 mg/l	0,11 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,0061 mg/l
25/04/2022	Mairie	15,5°	7,80	0,13 mg/l	0,16 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,17 mg/l
23/05/2022	Mairie	21,4°	7,80	0,14 mg/l	0,2 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,0041 mg/l
15/06/2022	Mairie	22,6°	7,90	0,16 mg/l	0,17 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,0081 mg/l
01/07/2022	rue de la Babinière	21,3°	8,10	0,05 mg/l	0,07 mg/l	<0,05 mg/l	<0,01	0,0021 mg/l
26/07/2022	allée de la Bergerie	24,3°	7,90	0,14 mg/l	0,19 mg/l	<0,05 mg/l	<0,01	0,005 mg/l
10/08/2022	Mairie	26,4°	8,00	0,14 mg/l	0,15 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,008 mg/l
01/09/2022	Mairie	24,6°	7,80	0,06 mg/l	0,08 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,004 mg/l
08/11/2022	Mairie	17,6°	7,70	<0,05 mg/l	<0,05 mg/l	<0,05 mg/l	xxx	0,003 mg/l

Les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont conformes aux normes de potabilité et aux valeurs de référence de qualité des eaux destinées à la consommation.

SYNTHESES DES ANALYSES DE L'EAU PRELEVEE A SAINT AVERTIN

paramètres analysés	nombre de prélèvements	Valaur moyenne	valeur mini	valeur maxi	% de conformité
T° 25°	25	18	9°	25°	100%
Ph 6,5 et 9	25	7,70	7,40	8,10	100%
Chlore libre	24	0,14	0,03	0,32	
Chlore total	24	0,21	0,08	0,46	
Ammonium 0,50 mg/l	25	<0,05	0,00	0,83	100%
Nitrite < 0,10 mg/l	12	<0,01	<0,01	<0,01	100%
Fer 0,20 mg/l	25	0,014	0,005	0,065	100%
Manganèse 0,05 mg/l	11	0,002	<0,001	0,008	100%

Les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont conformes aux normes de potabilité et aux valeurs de référence de qualité des eaux destinées à la consommation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ZONE DE DISTRIBUTION : LARCAY

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 45 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 311 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement du fer pour les eaux du Cénomanien (déferrisation physico-chimique) et d'une désinfection au chlore gazeux.

Votre réseau alimente 2500 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE LARCAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE LARCAY »

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR - COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
CHLORE (Cl)	Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.
FLUOR (F)	Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 26/04/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **9**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **42**
Valeur moyenne : **7 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Nombre de mesures : **680**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,068 microgramme/L (esa metolachlore)**

FLUOR — A — Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **35**
Valeur moyenne : **0,316 mg/L**
Valeur maxi : **0,76 mg/L**

SÉLÉNIUM — A — Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **2,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,2 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **22,1 °f**
Valeur maxi : **27 °f**

FER — Eau conforme à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **43**
Valeur moyenne : **15,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **170 microgramme/L**

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale de l'Indre-et-Loire - 38 rue Édouard Vaillant 37042 Tours Cedex 1
Courriel : ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr

LES INDICATEURS FINANCIERS

La tarification

La période de facturation est comprise entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année suivante. L'abonnement et la consommation d'eau s'établissent en deux factures distinctes :

- ✓ L'abonnement : il comprend les frais de gestion et d'entretien. Il correspond à la prime fixe. Il est facturé au prorata du temps de présence durant le premier semestre de l'année.

- ✓ La consommation : les services techniques relèvent l'index des compteurs en juin/juillet de chaque année. Cette consommation est facturée au cours du second semestre.

Le tarif est fixé par décision du Maire en juin de chaque année, conformément à la délégation du Conseil Municipal n° 2020 2305 012 du 23 mai 2020.

Prix de l'eau du 1er janvier au 31 décembre 2022

	Période du 01/01/2022 au 30/06/2022	Période du 01/07/2022 au 31/12/2022
Prix du m3		
• Prime fixe (pour charges diverses)	54,50 €	54,50 €
• A partir du 1 m3	1,00 €	1,00 €
Lutte contre la pollution domestique		
• A partir du 1 m3	0,230 €	0,230 €
Prélèvement agence de l'eau		
• A partir du 1 m3	0,046 €	0,046 €

La facture d'eau

Simulation de facture d'eau avec prime fixe - 120 m³

Période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022

Détail de la facturation	Quantité	PU HT	Montant HT	TVA 10%	Montant TTC
Prime fixe eau	1	54,50 €	54,50 €		54,50 €
Consommation eau	120	1,00 €	120,00 €		120,00 €
Prélèvement agence de l'eau	120	0,046 €	5,52 €		5,52 €
Lutte contre la pollution	120	0,23 €	27,60 €		27,60 €
	Net à payer		207,62		207,62
			Soit le m³		1,73 €

Simulation de facture d'eau avec prime fixe - 120 m³

Période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Détail de la facturation	Quantité	PU HT	Montant HT	TVA 10%	Montant TTC
Prime fixe eau	1	54,50 €	54,50 €		54,50 €
Consommation eau	120	1,00 €	120,00 €		120,00 €
Prélèvement agence de l'eau	120	0,046 €	5,52 €		5,52 €
Lutte contre la pollution	120	0,23 €	27,60 €		27,60 €
	Net à payer		207,62		207,62
			Soit le m³		1,73 €

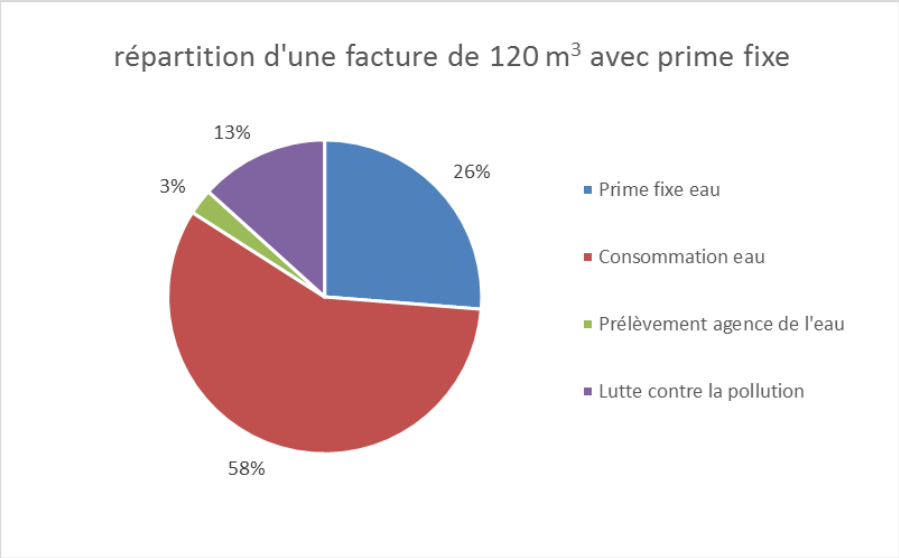

Compte rendu financier

Exercice du 01/01/22 au 31/12/22

Eau potable

FONCTIONNEMENT	
LES RECETTES	
Produits d'exploitation (eau) (art 70111)	111 418,00 €
Produits d'exploitation (prime fixe) (art 7068)	75 751,00 €
Redevance agence de l'eau (art 7068 RPD)	183,00 €
Contre-valeur pollution (art 701241)	25 381,00 €
Prélèvement agence de l'eau (art 70128 PAE)	5 128,00 €
Travaux (branchement) (art 704)	14 524,00 €
Pose, ouverture compteur (art 7588)	5 889,00 €
Divers (remb.)	
Amortissements (art 777)	6 633,00 €
Travaux en régie (art 722)	0,00 €
Provisions créances douteuses (art 7817)	3 545,00 €
TOTAL	**248 452,00 €**
LES DEPENSES	
Personnel (art 6215)	19 950,00 €
Achat d'eau (art 6061)	87 522,00 €
Achats de compteurs	0,00 €
Achats de fournitures d'entretien et d'équipement (art 6063)	9 999,00 €
Autres achats (matériels et fournitures)	
Achats carburant (art 6066)	1 134,00 €
Locations mobilières (art 6135)	0,00 €
Matériel roulant (art 61551)	68,00 €
Entretien et réparations (art 6156)	1 387,00 €
Frais de poste et télécommunications (art 6261)	100,00 €
Frais d'assurances (art 6168)	800,00 €
Services bancaires (art 627)	5,00 €
Créances admises en non valeurs (art 6541)	230,00 €
Annulation titre exercice antérieur (art 673)	184,00 €
Autres charges exceptionnelles (art 678)	106,00 €
Charges financières (art 66111)	3 766,00 €
Divers (contrôle technique véhicule) (art 618)	1 074,00 €
Redevance pollution agence de l'eau (art 701249)	26 602,00 €
Frais de contrôle qualité de l'eau (art 6288)	284,00 €
Dotation aux amortissements (art 6811)	59 127,00 €
Dotation aux provisions (art 6817)	4 074,00 €
TOTAL	**216 412,00 €**
RESULTAT FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	**32 040,00 €**
Excédent de fonctionnement reporté 2021	228 358,00 €
Virement à la section d'investissement 2022	0,00 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 (excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023)	**260 398,00 €**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
Eau potable

INVESTISSEMENT		
LES RECETTES		
RAR N-1		
RAR N		
Affectation du résultat 2021 (art 1068)		
Emprunt		
Fond de compensation TVA 2021 (art 10222)		3 114,00 €
Subvention (art 13111)		0,00 €
Amortissements (art 28031, 281531)		59 127,00 €
Régularisation sur état de l'actif au 31/12/2020		
	TOTAL	**62 241,00 €**
LES DEPENSES		
RAR N-1		
RAR N		
Frais d'insertion		
Travaux (schéma directeur) (art 2031)		1 230,00 €
Autres constructions (art 2138)		2 158,00 €
Réseaux d'adduction d'eau (art 21531)		
Matériel de bureau et informatique (art 2183)		0,00 €
Autres immobilisations corporelles (art 2188)		0,00 €
concessions et droits assimilés (art 2051)		0,00 €
Matériel (compteurs et appareil de relevé) (art 21561)		5 445,00 €
Outillage (découpeuse thermique) (art 2315)		
Remboursement capital des emprunts (art 1641, 16441)		13 416,00 €
Amortissements (art 1391)		6 633,00 €
Travaux en régie (art 21531, 21561)		0,00 €
	TOTAL	**28 882,00 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022		**33 359,00 €**
Excédent d'investissement reporté 2021		20 433,00 €
Virement de la section de fonctionnement 2022		0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022 (excédent d'investissement à reporter au BP 2023)		**53 792,00 €**